

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal

Du 5 janvier 2026

Nombre de conseillers : Le cinq janvier deux mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, Mme Charlène GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND,

Absents excusés : M. André MARCHAIS, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY pour M. Ronald VERNOUX

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 29 décembre 2025
Convocation affichée le 29 décembre 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 décembre 2025.

Bâtiments communaux :

D2026 – Calcul des charges 2025 et provisions 2026 de la résidence du lavoir

Divers :

D2026 – Modification des statuts du SDEER

D2026 – Modification des statuts de la CDC Aunis Sud pour les compétences eau et assainissement

Finances :

D2026 – Demande de subventions pour un voyage scolaire au collège Marcel Pagnol

D2026 – Plan de financement pour bornes incendie.

D2026 – Demande de subvention DETR pour bornes incendie.

Liste des DIA 2025

Questions diverses :

- Retour sur la visite de la sous-préfète le 6 décembre
- Rappel des voeux du maire le samedi 10 janvier 2026
- Courrier du département pour les subventions
- Courrier de la DDSDEN pour le RPI GENOUILLE – ST CREPIN

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 décembre 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- D2026 -01- Calcul des charges 2025 pour la résidence du lavoir et provisions pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DECIDE d'ajuster le montant de la provision sur charges du loyer de Janvier 2026 du montant de l'écart constaté sur les charges 2025.

➤ DECIDE de fixer les provisions sur charges mensuelles comme suit à partir du 1^{er} janvier 2026

	Logement 1	Logement 2	Logement 3	Logement 4	Logement 5
Charges provisionnelles 2025	80	85	70	85	80

D2026 -02- Modification des statuts du SDEER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DONNE un avis FAVORABLE au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical le 24 novembre 2025 de voter la décision modificative 4 du budget 2025.

D2026 - 03- Modification des statuts de la CDC Aunis Sud – Compétences eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION:

➤ DONNE acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées.

➤ APPROUVE les modifications des statuts présentées, dont le projet a été envoyé aux membres du conseil municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion,

➤ APPROUVE les nouveaux statuts ainsi modifiés

➤ NOTE que les Conseils municipaux des vingt quatre communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud devront se prononcer sur cette modification statutaire

➤ PRENDS ACTE que la modification de statuts devra faire l'objet d'un arrêté de monsieur le préfet de la Charente-Maritime

D2026 -04 Demande de subventions pour un voyage scolaire au collège Marcel Pagnol

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DECIDE d'attribuer et de verser une subvention de 20 €/ jour et par enfant habitant la commune de Saint-Crépin au foyer socio-éducatif du collège Marcel Pagnol pour le voyage scolaire en Angleterre, soit 100 € par enfant

➤ INSCRIT la somme de 500 € au budget de l'année 2026 dans le cadre des subventions aux associations.

2026 -05- DECI – plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement pour la première étape du schéma DECI
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

D2026-06- Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement pour le projet de construction de la halle intergénérationnelle associative et culturelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Signatures des délibérations du conseil municipal du**5 janvier 2026**

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	07/01/2026
Matthieu CADOT, maire	
Denis GORRON – secrétaire de séance	